

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 2 juillet 2019

Délibération n°66-2019

Point 4.1

Point 4.1 de l'ordre du jour

Consolidation des comptes 2018

EXPOSE DES MOTIFS :

En application de l'article 13 de la loi n°85-11 du 3 janvier 1985, relative aux comptes consolidés de certaines sociétés commerciales et entreprises publiques, modifié par l'article 136-I de la loi n°2003-706 du 1^{er} août 2003 de sécurité financière (LSF), les établissements publics de l'Etat sont tenus d'établir et de publier des comptes consolidés et un rapport de gestion du groupe dès lors qu'ils contrôlent une ou plusieurs personnes morales ou exercent sur elles une influence notable.

Tous les établissements publics de l'Etat ayant au moins une filiale (détenion de plus de la moitié du capital d'une autre entité) ou une participation (détenion d'une fraction du capital comprise entre 10 et 50%) ou exerçant un pouvoir de décision dans toute entité sont susceptibles d'entrer dans le champ de la consolidation des comptes.

Par ailleurs la nécessité de consolider les comptes a été déterminée par le décret n°2005-747 du 1^{er} juillet 2005 qui fixe des seuils au-delà desquels la démarche est obligatoire (montant du chiffre d'affaires, total du bilan et nombre de salariés).

Le recours à la consolidation des comptes doit permettre d'offrir une visibilité économique de l'ensemble du périmètre des activités du groupe, mais aussi une plus grande lisibilité sur l'expertise et la performance de l'établissement, sans oublier d'être un outil pour communiquer plus activement vers les tiers.

Une des conséquences qui résulte de l'obligation de consolidation des comptes est de nommer au moins deux commissaires aux comptes et deux suppléants.

La consolidation des comptes vise à présenter les comptes d'un ensemble d'entités, liées financièrement et économiquement, formant un groupe, comme si cet ensemble ne constituait qu'une seule entité.

L'opération consiste notamment à cumuler les comptes des différentes structures, à éliminer les opérations réciproques et à retraiter les titres de participation qui figurent à l'actif du bilan de l'Université de Strasbourg (entité consolidante).

Ainsi l'université de Strasbourg, dite « tête de groupe » ou « entité mère » et les entités consolidées forment un groupe, dont le périmètre a évolué depuis 2017 du fait de l'intégration de l'ADUEIS :

- Le GIE GERBM est contrôlé à 33% par l'université, ce qui correspond au nombre de parts dans le capital du GIE
- La Fondation de Coopération Scientifique Université de Strasbourg est une entité ad hoc dans laquelle l'Université dispose des pouvoirs de gestion et de décision et bénéficie majoritairement des avantages économiques
- La Société d'Accélération de Transfert de Technologie est une société sous influence notable consolidée par mise en équivalence.

Délibération :

Le Conseil d'Administration de l'Université de Strasbourg approuve la consolidation des comptes 2018.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	34
Nombre de voix pour	26
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	8

Destinataires :

- Madame le Recteur de l'académie, Chancelier des universités
- Direction Générale des Services
- Direction des Finances
- Agence Comptable

Fait à Strasbourg le 8 juillet 2019

Le Directeur Général des Services



Frédéric DEHAN



Comptes Consolidés
de
L'Université de Strasbourg
(Exercice clos le 31 décembre 2018)

Sommaire

I	Bilan Consolidé	3
II	Compte de résultat	4
III	Flux de Trésorerie	5
IV	Modalités de consolidation	6
V	Information relatives au périmètre de consolidation	7
VI	Règles et méthodes comptables	8
VII	Autres informations	16
VIII	Notes relatives aux postes de bilan	18
1	Actif immobilisé	18
2	Les amortissements	20
3	Les provisions	21
4	Les créances et les dettes	23
5	La trésorerie	26
6	Opérations d'inventaire	27
7	Tableau de variation des capitaux propres (en €)	28
8	Tableau de variation des intérêts minoritaires (en €)	29
IX	Notes relatives au compte de résultat	30
X	Effectifs personnels	32
XI	Informations sur les litiges et contentieux	33
XII	Engagements reçus	33
XII	Engagements hors-bilan	33

I. BILAN CONSOLIDE

ACTIF	31/12/2018	31/12/2017	PASSIF	31/12/2018	31/12/2017
I. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 123 282	1 115 793	I. CAPITAUX PROPRES (part groupe)	641 612 471	629 835 075
Frais d'établissement	0	0	Dotation et complément de dotation	25 372	25 372
Frais de recherche et de développement	989 241	0	Financement de l'actif par l'Etat	532 162 431	529 378 320
Concessions, brevets, licences, logiciels,....	84 624	1 038 706	Dotation	0	0
Autre immobilisations incorporelles	0	0	Écarts de réévaluation	0	0
Immobilisations incorporelles en cours	3 068	33 427	Réserves facultatives	59 980 063	55 386 663
Avances et acomptes sur Immo. Incorporelles	46 349	43 660	Ecarts sur titres mis en équivalence	0	0
			Report à nouveau	-1 947 785	776 761
II. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	616 712 357	599 662 352	Résultat sur sociétés mises en équivalence	-669 011	-793 856
Terrains	190 054 670	191 157 105	Résultat net de l'exercice	3 166 309	5 372 668
Constructions	321 416 763	331 678 035	Financement de l'actif autres que l'Etat	48 895 091	39 689 147
Installations Techniques, Mat. et Outillages	18 310 625	16 313 414			
Agenc. Terrains/Constructions...	0	0	II. INTERETS MINORITAIRES	6 315 664	6 619 397
Autres immobilisations corporelles	19 063 274	16 976 847			
Immobilisation corporelles en cours	65 688 627	42 352 676	III. PROVISION	17 027 761	12 296 208
Avances et acomptes sur Immo. Corporelles	2 178 398	1 184 274	Provisions pour Charges	17 027 761	12 296 208
			Provisions pour Risques	0	0
III. IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 126 371 378	1 126 383 657	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	0	0
Autres participations	0	0	Fonds dédiés sur autres ressources	0	0
Autres titres immobilisés	965 675	965 675			
Prets	178 448	139 131	IV. DETTES FINANCIERES	1 167 693 198	1 137 172 371
Autres créances immobilisées	1 125 227 255	1 125 278 851	Emprunts auprès d'établissements de crédits	0	795
			Emprunts et dettes financières divers	1 167 693 198	1 137 171 576
IV. STOCK ET CREANCES	67 152 938	83 209 472			
Stock et en cours	533 992	464 186	V. PASSIF CIRCULANT	133 120 306	155 488 913
Avances et acomptes versés	8 128	16 220	Avances et acomptes reçus	64 467 604	90 120 358
Créances clients	17 545 847	22 544 999	Dettes sur achats ou prestations de services...	12 770 041	12 251 982
Créances divers	49 064 970	60 184 066	Dettes fiscales et sociales	6 243 920	5 989 625
Comptes transitoires	0	0	Comptes transitoires	5 994 367	4 830 105
			Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 228 155	4 405 669
V. AUTRES ACTIFS CIRCULANTS	154 409 447	131 040 693	Autres dettes	2 527 852	989 419
Disponibilités et VMP	154 165 068	130 746 280	Produits constatés d'avance	35 867 914	36 853 524
Charges constatées d'avances	244 379	294 413	Crédit de trésorerie	19 944	47 724
Ecart de conversion Actif	0	0	Ecart de conversion Passif	508	508
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	1 965 769 402	1 941 411 966	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	1 965 769 402	1 941 411 966

II. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

	31/12/2018	31/12/2017
Production vendue	49 169 368	52 107 935
Production stockée et immobilisée	49 745	-167 047
Reprises sur provisions (et amortissements)	1 676 568	1 564 759
Transfert de charge	0	0
Subventions	394 867 442	380 722 802
Autres produits	18 515 923	13 612 543
Produits d'exploitation :	464 279 046	447 840 992
Achats de marchandises et de MP	104 095	732 998
Autres achats et charges externes	62 687 271	62 573 070
Impôts et taxes	6 034 985	417 389
Salaires et charges sociales	358 366 156	352 312 264
Dotations aux amortissements sur immo.	8 492 950	6 459 690
Dotations dépréciation des actifs	243 104	1 122 984
Dotations aux provisions pour risques et charges	1 690 838	1 591 048
Autres charges d'exploitation	23 354 095	17 092 405
Charges d'exploitation :	460 973 494	442 301 849
RESULTAT D'EXPLOITATION	3 305 552	5 539 142
Produits financiers	236 700	435 236
Charges financières	702 595	239 795
RESULTAT FINANCIER	-465 895	195 441
Produits exceptionnels	0	0
Charges exceptionnelles	0	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	0
Participation des salariés	0	0
Impôt Sociétés	0	251 621
RESULTAT DES SOCIETES INTEGREES (i)	2 839 657	5 482 962
Quote part dans les sociétés Mises en équivalence (ii)	-669 011	-793 856
Intérêts minoritaires (iii)	-326 650	110 290
Résultat net (part du groupe) (iv= i+ii-iii)	2 497 296	4 578 816

III. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010
Résultat net des sociétés intégrées	2 839 657	5 482 962	8 993 272	9 472 243	6 560 527	2 736 083	3 284 047	3 365 043	1 811 643
(+/-) Dotations aux amortissements et provisions (net quote-part subvention et neutralisation)	8 750 324	7 608 964	4 424 455	6 014 465	6 758 557	7 273 483	8 243 116	578 242	5 320 396
(-) Plus-values de cessions	-	-	200 000	-11 978	-956	-17 358	-11 947		
(+) Moins-values de cessions	77	35 878	15 400	28 000	1 915 037		46 673		
Capacité d'autofinancement	11 590 058	13 127 804	13 233 127	15 502 730	15 233 165	9 992 208	11 561 889	3 943 285	7 132 039
(+/-) Variation des créances clients, comptes rattachés et autres créances	16 494 780	14 516 216	13 472 293	3 927 309	-416 948	11 099 881	-1 424 484	-3 567 057	5 375 904
(+/-) Variation des comptes de régul. Actif	50 034	189 399	7 186	117 166	-148 030	337 909	716 523	-958 469	205 841
(+/-) Variation des dettes fournisseurs, comptes rattachés et autres dettes	22 205 485	28 090 700	5 722 045	-11 171 382	2 578 399	8 595 583	15 959 159	13 351 467	-20 110 002
(+/-) Variation des comptes de régul. Passifs (hors PCA sur subventions d'investissements)	633 928,78	261 064,81	1 610 473	-115 861		-2 578 516	5 725 659	4 820 615	3 182 297
Variation du BFR	- 6 294 599	13 124 020	- 9 353 534	-7 242 767	4 144 036	17 454 857	20 976 857	13 646 556	-11 345 959
Flux nets de trésorerie d'exploitation	5 295 459	26 251 824	3 879 593	8 259 963	19 377 200	27 447 065	32 538 746	17 589 841	-4 213 920
(-) Acquisitions d'immobilisations (hors intégration du patrimoine immobilier)	- 56 246 930	- 785 610 499	- 422 115 836	-31 986 223	-27 163 755	-21 002 051	-18 197 723	-30 012 621	-29 269 890
(-) Autres opérations d'investissement					0		137 805	0	37 026
(+) Produit des cessions d'immobilisations		13 502	336 035		50 950	141 910	103 999	4 333	
(+) Subventions d'investissement encaissées	43 054 726	20 952 540	37 392 450	20 486 984	18 150 923	13 549 058	6 348 535	9 218 804	5 111 108
(+/-) Variation des dettes sur immobilisations	822 486	14 986	- 2 083 533	2 354 946	-545 026	-115 229	-2 134 318	1 593 595	-518 668
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	- 12 369 718	- 764 629 470	-386 470 885	-9 144 293	-9 506 908	-7 426 312	-13 741 702	-19 195 889	-24 640 423
(+) Augmentation de capital ou apports					539 997	1 754 045	100 000	301 816	100 000
(-) Versement de dividendes									
(+) Augmentation des emprunts et avances Etat	30 520 827	759 855 569	374 163 176	-629 046	-83 043	242 321	517 433	288 995	993 554
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	30 520 827	759 855 569	374 163 176	-629 046	456 954	1 996 366	617 433	590 811	1 093 554
VARIATION DE TRESORERIE	23 446 568	21 477 924	- 8 428 116	-1 513 376	10 327 246	22 017 119	19 414 477	-1 015 237	-27 760 790
Trésorerie nette à l'ouverture	130 698 557	109 220 633	117 648 748	119 162 124	108 834 878	86 817 759	67 403 282	68 418 517	96 179 307
Trésorerie nette à la clôture	154 145 125	130 698 557	109 220 633	117 648 748	119 162 124	108 834 878	86 817 759	67 403 282	68 418 517
VARIATION DE TRESORERIE	23 446 568	21 477 924	- 8 428 115	-1 513 376	10 327 246	22 017 119	19 414 477	-1 015 235	-27 760 790

Le texte qui suit constitue l'annexe des comptes consolidés au 31 décembre 2018 du Groupe.

Les états financiers consolidés sont établis en euros (€) arrondis à l'euro le plus proche, monnaie de fonctionnement et de présentation de l'université. L'université de Strasbourg, entité mère du Groupe est tenue, en application de l'article 136-1 de la loi Sécurité Financière du 1^{er} août 2003, d'établir des comptes consolidés dès lors qu'elle contrôle une ou plusieurs personnes morales, ou qu'elle exerce une influence notable dans les conditions prévues aux articles 233-16 et suivants du Code de Commerce. Les états financiers consolidés de l'établissement pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 comprennent l'université (entité consolidante), ses filiales, fondation et association, l'ensemble étant désigné comme le Groupe.

IV. MODALITES DE CONSOLIDATION

- Les entités dans lesquelles le Groupe exerce un **contrôle exclusif** de fait ou de droit sont consolidées par **intégration globale**.

La notion de contrôle s'entend comme « le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir les avantages de ses activités ». Les états financiers des sociétés contrôlées sont consolidés dès que le contrôle devient effectif et jusqu'à ce que le contrôle cesse. Le contrôle exclusif est présumé lorsque le groupe détient au moins 50% du capital.

L'intégration globale consiste :

- à intégrer dans les comptes du Groupe les éléments des comptes des entités consolidées (après retraitements éventuels),
 - à présenter distinctement au passif du bilan, sur la ligne « intérêts minoritaires », la part des tiers dans les capitaux propres des filiales en dehors des capitaux propres revenant au Groupe.
- Les entités dans lesquelles le Groupe exerce un **contrôle conjoint** de fait ou de droit sont consolidées par **intégration proportionnelle**. Le contrôle conjoint s'entend par « le partage du contrôle interne entre un nombre limité d'actionnaires dans le cadre d'un accord contractuel, prévoyant l'exercice du contrôle commun sur l'activité économique de la société et indiquant sa réalisation à travers des décisions à prendre conjointement ».

La méthode de l'intégration proportionnelle consiste à retenir les actifs, passifs, les produits et les charges des entités à la quote-part de la participation détenue par le Groupe dans le capital de ces dernières.

- Les entités dans lesquelles le Groupe exerce une **influence notable** sur la gestion et la politique financière sont **mises en équivalence**, l'influence notable étant présumée lorsque plus de 20% des droits de vote sont détenus directement ou indirectement. Les comptes individuels des entités intégrées dans le périmètre de consolidation font l'objet de retraitements d'homogénéité afin de respecter les mêmes règles et méthodes comptables au sein du Groupe.

Tous les comptes et transactions réciproques entre les sociétés intégrées sont éliminés, de même que les résultats internes à l'ensemble consolidé (dividendes, plus-values de cessions, provisions sur titres et créances, etc.) Toutes les entités incluses dans le périmètre de consolidation clôturent leur exercice le 31 décembre.

V. INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Au 31 décembre 2018, le périmètre de consolidation de l'Université de Strasbourg se présente de la manière suivante :

Raison sociale, Forme, Siège social	Réf.	Pays	Méthode	31/12/2018	
				% Contrôle	% Intérêt
Université de Strasbourg		France	Entité Mère		
Société d'Accélération de Transfert de Technologie "SATT"	b	France	Mise en équivalence	26%	26%
Fondation Université de Strasbourg	c	France	Intégration globale	100%	0%
Gie CERBM		France	Intégration proportionnelle	33%	33%

a) La Société d'Accélération de Transfert de Technologie « SATT » qui s'inscrit dans le cadre du programme d'Investissement d'Avenir est constituée par plusieurs associés dont l'Université de Strasbourg à hauteur de 26%.

La SATT est dans le périmètre de consolidation au vu de l'influence notable que l'Unistra détient par l'existence d'opération de recherches communes et des liens de dépendance techniques et scientifiques, par la mise à disposition de personnel, le transfert de gestion des contrats, la participation aux décisions stratégiques et le volume important des transactions financières.

b) En date du 30 septembre 2012, le patrimoine de la Fondation Partenariale Université de Strasbourg a été dévolu à la Fondation Université de Strasbourg par transfert des biens, droits et valeurs appartenant à la fondation Partenariale Universitaire de Strasbourg.

Les actifs et passifs ont été transmis en valeur réelle correspondant à la valeur nette comptable.

La Fondation Université de Strasbourg (FCS- Fondation de Coopération Scientifique) reste dans le périmètre de consolidation de l'université de Strasbourg car son activité est dédiée de façon quasi exclusive à l'université.

En cas d'arrêt de l'activité de la Fondation, le patrimoine ne revenant pas à l'université de Strasbourg tel que cela est prévu par les statuts, l'intégralité des capitaux propres a été reconnu en intérêt minoritaire dans les comptes consolidés.

d) Les membres de l'association ADUEIS se sont réunis en assemblée générale extraordinaire en date du 31 août 2017 afin de prononcer la dissolution-dévolution de celle-ci au profit de l'UDS. La dissolution anticipée et la liquidation de l'association a pris effet au 1er janvier 2018. Par conséquent cette association n'est plus consolidée.

VI. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes consolidés du groupe Université de Strasbourg, Établissement Public à caractère Scientifique Culturel et Professionnel (EPSCP), sont établis :

Selon les principes comptables repris dans l'instruction ministérielle M93 du 29 avril 2002.

En conformité avec le PCG résultant du règlement CRC 99-02 du 29 avril 1999.

Le nouveau référentiel comptable applicable à compter de 2017 en mode GBCP avec la nouvelle nomenclature applicable M9 du 20 janvier 2017.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices ;
- Application des règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels ;
- Évaluation des éléments inscrits en comptabilité selon la méthode des coûts historiques.

Le décret N° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique prévoit la mise en place d'une comptabilité budgétaire, distincte de la comptabilité générale, pour les personnes morales de droit public relevant de la catégorie des administrations publiques (APU) majoritairement financés par des fonds publics. Il a pour but d'améliorer le pilotage des organismes et des finances publiques et de faciliter l'évaluation de la mise en œuvre des politiques publiques. Ce décret décline un cadre budgétaire proche de celui fixé par la LOLF avec, en complément de la comptabilité en droits constatés, une comptabilité budgétaire fondée sur des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des emplois limitatifs. Le calendrier d'entrée en vigueur des dispositions de la GBCP est applicable progressivement aux organismes publics à compter de 2013 et a été finalisé en 2016.

Le décret fixe notamment la date limite d'adoption du compte financier par le Conseil d'administration au dernier jour du mois de février. Cette disposition raccourcit de deux mois le délai de clôture. Il est précisé que le décret N°2017-61 du 23 janvier 2017 a reporté au 15 mars N+1 cette date limite. Pour l'exercice 2018, les comptes financiers ont été soumis au conseil d'administration le 19 mars 2019.

Immobilisations incorporelles

Cette rubrique se compose principalement des brevets, licences et logiciels qui sont inscrits en comptabilité à leur coût d'acquisition.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations appartenant à l'université sont évaluées à leur coût d'acquisition déterminé par l'addition des éléments suivants :

- prix d'achat ;
- frais accessoires ;
- charges directement liées à l'acquisition et à la mise en état d'utilisation du bien ;
- charges indirectes, dans la mesure où elles peuvent être rattachées à cette acquisition.

A compter de 2011, le groupe applique la comptabilisation des immobilisations par composant.

Immobilisations en cours

Les immobilisations en cours correspondent à des travaux et à des installations scientifiques, dont une part significative doit faire l'objet d'une affectation définitive dans les comptes d'immobilisation.

Amortissements

- Méthode d'amortissement

A compter de l'exercice 2011 et selon la décision du conseil d'administration du 15 décembre 2011, l'amortissement est calculé selon la méthode linéaire, au « prorata temporis » à compter de la date d'acquisition ou de la mise en service de l'immobilisation.

Le rattrapage des amortissements pour les biens acquis avant le 1^{er} janvier 2009 se fait de façon prospective c'est-à-dire au prorata des années restant à amortir.

- Plan d'amortissement

Selon l'instruction n° 06-007-M9 du 23 janvier 2006, le plan d'amortissement est la traduction de la répartition de la valeur amortissable d'un actif selon le rythme de consommation des avantages économiques attendus en fonction de son utilisation probable (art. 322-1-3).

L'amortissement est déterminé par le plan d'amortissement propre à chaque actif amortissable tel qu'il est arrêté par la directive de l'EPSCP (art. 322-4/3). La durée et le mode d'amortissement se réfèrent donc aux caractéristiques propres à l'établissement. Le mode d'amortissement doit traduire au mieux le rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif par l'EPSCP (art. 322-4/5). A partir du 01/01/09, il est appliqué de manière constante pour toutes les acquisitions d'actifs immobilisés de même nature ayant des conditions d'utilisation identiques et des durées homogènes. Les durées d'amortissements spécifiques aux composants ont été votées par le conseil d'administration du 15 décembre 2011.

Compte d'imputation	Désignation de la Catégorie d'immobilisation	Durée d'amortissement
20100000	Frais d'établissement	5 ans
20300000	Frais de recherche et de développement	5 ans
20531000	Logiciels, autres concession et droits acquis ou sous-traités	3 ans
20532000	Logiciels créés	3 ans
20580000	Autres concession, brevets et droits acquis ou sous-traités	3 ans
20600000	Droit au bail	5 ans
20800000	Autres immobilisations incorporelles	5 ans
2115XXXX	Terrains bâtis.....	0 ans
2122XXXX	Agencements des terrains bâtis.....	25 ans
2135XXXX	Installations générales, agencements et aménagement des constructions	20 ans
214XXXXX	Autres constructions.....	20 ans
2151XXXX	Installations techniques complexes.....	10 ans
2153XXXX	Matériel scientifique.....	5 ans
21538000	Autres matériel scientifiques	3 ans
2155XXXX	Outillage affecté.....	10 ans
2156XXXX	Matériel d'enseignement.....	8 ans
2157XXXX	Agencements & aménagements du matériel & outillage affecté ou remis en dotation	10 ans
2161XXXX	Collections.....	10 ans
2164XXXX	Collections art.....	0 ans
2181XXXX	Installations générales, agencements, aménagements divers.....	10 ans
2182XXXX	Matériel de transport.....	5 ans
21836000	Matériel de bureau affecté ou remis en dotation	10 ans
21837000	Matériel de bureau acquis	10 ans
21838000	Autres matériel de bureau	5 ans
2184XXXX	Mobilier.....	10 ans
21850000	Cheptel	10 ans
21860000	Emballages récupérables	5 ans
21876000	Matériel informatique affecté ou remis en dotation	5 ans
21877000	Matériel informatique acquis	5 ans
21878000	Autres matériel informatique	3 ans
2188XXXX	Matériels divers.....	10 ans

- Régime des amortissements des biens immobiliers de l'université de Strasbourg

- **Composants neufs acquis :**

La réglementation prévoit que la comptabilisation des biens immobiliers se fasse par composant. Ce terme désigne un ensemble cohérent de travaux dont la durée d'amortissement est identique. Un travail en liaison avec les services techniques des universités a permis de déterminer le découpage des bâtiments et les durées d'amortissements :

Composants	Part des Composants (%)	Durée de vie
Gros œuvre	25	50
Voiries, réseaux divers	3	25
Toiture et étanchéité	5	15
Peau extérieure (crépis, bardage, isolation...)	10	20
Menuiseries extérieures	15	25
Lots techniques : électricité, sanitaire, chauffage, climatisation	25	20
Second œuvre et premiers équipements	17	15

- **Composants des biens immobiliers mis à disposition par l'Etat :**

Jusqu'en 2012 la dotation annuelle aux amortissements pour les biens évalués par France Domaine a été effectuée pour chaque composant sur la base des durées pour des biens neufs et conformément aux durées théoriques.

Il n'a pas été tenu compte de l'état d'usure des composants et l'amortissement annuel n'a pas été appliqué sur des durées d'amortissement correspondantes à la durée de vie résiduelle des biens immobiliers.

L'université a procédé en 2013 à la détermination des durées résiduelles d'utilisation.

Pour fixer la valeur résiduelle des composants de chaque bâtiment évalué, l'université de Strasbourg a choisi de s'appuyer sur les diagnostics des estimations de France Domaine. Chaque composant de chaque bâtiment a été corrélé d'un taux d'usure en fonction de l'appréciation portée par France Domaine. Cette méthodologie a été vérifiée par la direction du patrimoine immobilier qui en fonction soit d'une étude complémentaire (Plan Campus) soit des travaux futurs déjà programmés à confirmer ou modifié la durée du composant concerné.

Ce travail a permis de dégager une durée moyenne par composant, et d'amortir les composants conformément à la durée de vie prévisible du composant et non plus sur une durée théorique.

Composants	Durées théoriques	Durées résiduelles moyennes
Gros œuvre	50	36
Voiries	25	18
Toitures, terrasses	15	11
Peau extérieure	20	14
Menuiserie	25	19
Installations techniques	20	15
Second œuvre	15	11

- Sortie des composants

L'université procède depuis 2014 à la mise en service de projets par composants. Cette intégration se fait au coût réel. Lors des rénovations partielles ou totales, les composants anciens sont sortis. Pour les sorties de composants lors des rénovations partielles d'immobilisations, la méthode consiste à définir une unité d'œuvre pour chacun des composants d'un même bâtiment.

- **Financement externe des actifs**

L'instruction du 18 décembre 2012 a mis en place de nouvelles modalités de présentation et d'évaluation des financements externes de l'actif des EPN. La nouvelle réglementation du financement externe apporte des modifications suivantes :

- Fin de la distinction entre biens dont la charge de renouvellement incombe à l'établissement et ceux dont la charge n'incombe pas à l'établissement.
- Quelle que soit la nature du financement, celui-ci évolue symétriquement à l'actif qu'il finance, c'est-à-dire au même rythme que les amortissements.
- Les écritures de neutralisation des amortissements (compte 776) et de quote-part de subvention d'investissement virée au compte de résultat (compte 777) sont remplacées par un seul mécanisme de reprise au résultat des financements externes de l'actif au compte 7813 et au compte 7873 pour les reprises exceptionnelles.

- Les nouveaux comptes de capitaux propres retraçant les financements de l'actif distinguent :
 - Les financements de l'Etat (comptes 10) ;
 - Et les autres financeurs (comptes 13).

L'amortissement que l'université applique aux immeubles reçus en affectation correspond depuis 2013 à une durée de vie résiduelle du composant. (Voir ci-dessus note VI4. de la présente annexe).

Le fait générateur de comptabilisation suit les principes comptables exposés à la note VI9 de la présente annexe.

Les reprises de financement externes et de subventions d'investissement viennent en minoration de la dotation aux amortissements dans les comptes consolidés.

Créances

Les créances clients sont évaluées à leur valeur nominale.

A l'exception des créances sur l'État et les collectivités, une dépréciation est comptabilisée lors de la constatation du risque sur la créance matérialisée comptablement par le passage au compte 416 des titres relevant du contentieux. Ces dépréciations sont effectuées par titre individuel.

Les reprises sont effectuées après avoir constaté le règlement et donc le solde de la créance (paiement direct, admission en non-valeur ou remise gracieuse).

Placements de trésorerie

L'établissement Université de Strasbourg a clôturé le compte de placement rémunéré de la DRFIP en septembre 2014.

Depuis l'ensemble des disponibilités est placé sur le seul compte à vue de la DRFIP.

Un compte a été ouvert auprès du Crédit Mutuel retraçant les mouvements des droits d'inscriptions en présentiel payés par carte bancaire et bénéficiant d'un échelonnement de trois mois. Le solde du compte est versé sur le compte DFT de la DRFIP.

Par ailleurs un compte DFT a été ouvert auprès de la DRFIP de l'Ile de France sur lequel figure la dotation non-consommable allouée au titre de l'opération campus (cf VII.2)

Droits d'inscriptions universitaires

Les inscriptions universitaires encaissées de juillet à décembre ont été enregistrées de la façon suivante :

- 1/3 en produit sur l'exercice;
- 2/3 inscrits en produit constaté d'avance.

Subventions reçues et opérations pluriannuelles

Une nouvelle instruction applicable au 1er janvier 2014 concernant les modalités de comptabilisation des subventions reçues au sein des établissements publics nationaux et des groupements d'intérêt public nationaux (DGFIP BOFIP-GCP n°13-0022 du 05/12/2013) a été mise en place à l'Unistra au 31 décembre 2014. Cette instruction est d'application prospective.

Le principe de celle-ci est qu'une subvention est acquise et comptabilisée dès lors que l'ensemble des conditions nécessaires à la constatation du droit de l'organisme public bénéficiaire est satisfait. Le droit est comptabilisé lorsqu'il est acquis et que son montant peut être évalué de manière fiable. Elle s'applique aux subventions reçues de l'Etat ou d'autres tiers (subventions d'investissement, financements externes de l'actif, subventions de fonctionnement annuelles ou pluriannuelles).

Deux cas :

- Subvention accordée sans conditions.
- Subvention subordonnée à la réalisation de conditions.

L'Unistra a également mis en place les modalités de l'instruction DCFIP BOFIP-GBCP n°13-0023 du 6 décembre 2013 applicable au 1^{er} janvier ; Les dispositions de cette instruction s'appliquent d'une part aux opérations pluriannuelles sans contrepartie et d'autre part à celles avec contrepartie directe (assimilables à des contrats à long terme ou non assimilables à des contrats à long terme).

Rappel : la comptabilisation des opérations selon la technique des ressources affectées est abandonnée pour les nouveaux contrats conclus à compter du 1^{er} janvier 2014.

L'université a procédé à :

- la comptabilisation d'avances sur subventions en avances et encours sur commandes (cpte 4419)
- un recensement des droits acquis au titre de l'exercice et n'ayant pu faire l'objet d'un titre au compte 441. Ce recensement est effectué de manière à rattacher des produits à recevoir (cpte 4487) aux dépenses de fonctionnement et d'investissement correspondantes à la clôture de l'exercice.

Il n'y a pas d'impact de cette nouvelle comptabilisation sur le besoin en fonds de roulement. On constate simplement une hausse des comptes d'avances et acomptes reçus par une diminution des produits constatés d'avance et des recettes à classer.

Stocks

Valorisation du stock de livres : La méthode de comptabilisation retenue est la méthode du coût de revient. Ce coût de revient est déterminé en intégrant :
- le coût d'achat réel (frais d'impression, mise en page, traduction, cession de droit)
- si mise en page réalisée en interne un forfait de 6€ /page est appliqué (4 € pour la mise en page, 2 € pour le suivi)
- déduction faite de l'aide à la publication

Deux types de provisions pour dépréciations peuvent être enregistrés sur ces stocks :

- une provision pour vente à perte dès lors que les prix unitaires de vente nets des commissions distributeurs (PV) seront inférieurs au coût de revient (VB), il convient de passer la provision suivante :

Nombre d'articles en stocks * (VB unitaire- PV unitaire)

- une provision pour mévente : conformément au Guide comptable professionnel de l'édition reprenant une lettre de la secrétaire d'état Florence Parly du 19 décembre 2000 qui modifie le régime particulier d'évaluation des stocks dans l'industrie du livre, nous avons retenu la méthode suivante :

« Lorsqu'au cours d'un exercice, les ventes d'un ouvrage n'auront pas dépassé un certain niveau par rapport au stock existant à l'ouverture du même exercice, la provision sera déterminée en fonction d'un pourcentage d'exemplaires restant invendus à la clôture de cet exercice, selon les modalités définies dans le tableau ci-dessous.

Niveau des ventes de l'exercice, en pourcentage du stock initial	Niveau de provision, en pourcentage de la quantité de l'ouvrage restant invendue à la clôture de l'exercice
Inférieur à 5 %	100 %
Compris entre 5 % et 10 %	80 %
Compris entre 10 % et 20 %	70 %
Compris entre 20 % et 30 %	50 %

10. Valorisation du stock de primates :

Le stock est valorisé au prix d'achat pour les stocks achetés ou selon une méthode de valorisation basée sur l'âge des primates pour ceux nés sur le site.

11. Engagement des indemnités de départ à la retraite

Le Groupe université de Strasbourg, de par la non significativité des engagements de retraite qu'il encoure, et conformément à la possibilité offerte par le CRC 99-02, ne constate pas dans ses comptes consolidés de provision pour indemnité de départ à la retraite.

VII. AUTRES INFORMATIONS

1. Mise en œuvre de la Gestion Budgétaire Comptable Publique

Le décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable, dite GBCP, est applicable pour les établissements publics au 1^{er} janvier 2016. L'application de gestion financière et comptable des universités, SIFAC, ne permet pas de réaliser un suivi budgétaire et financier répondant aux attentes de la réforme. Une dérogation a été accordée différant la mise en œuvre de la réforme dans sa globalité à compter du 1^{er} janvier 2017.

La GBCP instaure une comptabilité budgétaire différente de la comptabilité générale.

- La comptabilité générale n'est pas modifiée, elle fournit une image fidèle du résultat et de la situation financière et patrimoniale d'un organisme en application du principe de constatation des droits et obligations de l'exercice.
- La comptabilité budgétaire retrace l'exécution des autorisations d'engagement, la consommation des crédits de paiement et la réalisation des recettes.
- La nouvelle instruction commune se substitue à l'instruction M9 et les états financiers sont présentés selon le format requis par la norme 1 du RNCEP. La principale différence de présentation est relative aux opérations de charges et produits exceptionnels qui ne sont plus reconnus dans le nouveau plan de comptes. Ainsi, à des fins de comparabilité, les opérations exceptionnelles ont été reclassées en charges et produits d'exploitation.

2. Les investissements d'avenir (Labex et Idex) et Campus

La pertinence et la qualité des projets et du travail mené par l'Unistra, ont été confirmés par l'attribution définitive des initiatives d'excellence par décision du Premier Ministre le 27 juin 2016. Une nouvelle contribution financière sous forme d'une dotation non consommable (DNC) de 750 M€ qui est rémunérée au taux (garanti durant 10 ans) de 3,413%, assurera un financement de 25,6 M€/an.

- La DNC de 750 M€ est comptabilisée à l'actif au compte 2751 « immobilisations financières » ; en contrepartie, le passif est mouvementé au compte 1674 « dettes financières ».

Pour rappel, l'Université a enregistré dans ses comptes la dotation non consommable de 375M€ versée par l'ANR en juin 2016 et ce conformément à la note du MESR de novembre 2016 selon les modalités suivantes :

- La DNC de 375M€ est comptabilisée à l'actif au compte 2751 « immobilisations financières » en contrepartie le passif est mouvementé au compte 1674 « dettes financières ».
- Les intérêts des deux DNC Idex et Campus sont versés par trimestre et comptabilisés en mars, juin et septembre pour leur montant d'encaissement et en décembre en intérêts courus non perçus (le versement n'intervenant qu'en janvier) pour respectivement 25,6 M€ et 15,1 M€.
- Les emprunts contractés pour un montant de 10 M€ sur l'exercice 2017 auprès de la BEI – Banque Européenne d'Investissement – et de la CDC – Caisse des Dépôts et Consignations – ont été comptabilisés sur le compte 164 et les premiers remboursements d'emprunt et de capital sont effectués par trimestre selon l'échéancier prévu (échéances septembre et décembre pour 0,133 M€).

3. Contexte de tentatives répétées de fraudes :

De décembre 2016 à novembre 2017, l'université a été ciblée par des réseaux internationaux de fraudes en vue de détourner des paiements sur des comptes bancaires frauduleux, par usurpation d'identité. Une de ces tentatives a conduit à un changement de coordonnées bancaires sur compte frauduleux en décembre 2016, puis au paiement d'une facture en juillet 2017, pour un montant de 458 470 €. Ce paiement indû a donné lieu à constatation en comptabilité d'un ordre de reversement en 2017. Cette créance a été provisionnée en 2017 par constatation d'une dépréciation pour la totalité. En 2018, suite à la remise gracieuse accordée par la DGFIP à l'Agent comptable de l'Université, la créance a été passée en pertes sur créances irrécouvrables et la provision créance a été reprise.

VIII. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN
Actif immobilisé

ACTIF IMMOBILISE			ACTIF IMMOBILISE - ANNEXE CONSOLIDATION 2018					
Comptes	Comptes	Valeur brute au 31/12/2017	Valeur brute au 01/01/2018	Acquisitions	Mise en service	Virement de poste à poste	Sorties	Valeur brute au 31/12/2018
201	Frais d'établissements	0	0	0	0	0	0	0
203	Frais de recherche et de développ.	4 037	4 037	0	0	0	0	4 037
205	Concessions brevets, licences...	4 372 492	4 392 113	679 137	29 376	0	32 225	5 068 401
206	Droit au bail	72 062	72 062	0	0	0	0	72 062
208	Autres immobilisations incorporelle	251 696	251 696	1 568	0	0	3 738	249 527
	Immobilisations incorporelles	4 700 287	4 719 908	680 705	29 376	0	35 963	5 394 026
211	Terrains	181 333 861	181 333 861	0	0	0	0	181 333 861
212	Agenc. et aménag. de terrains	12 719 608	12 719 608	0	0	0	0	12 719 608
213	Construction	481 471 192	481 471 192	955 497	16 693 747	0	254 281	498 866 154
214	Construction sur sol d'autrui	528 328	1 034 485	0	0	0	0	1 034 485
215	Installations techniques, mat. et out	72 944 699	73 145 699	4 087 103	4 020 772	0	1 024 338	80 229 236
216	Collections	358 312	358 312	0	0	0	0	358 312
218	Autres immobilisations corporelles	63 789 214	64 002 156	6 942 797	157 739	0	1 603 905	69 498 787
	Immobilisations corporelles	813 145 215	814 065 314	11 985 397	20 872 258	0	2 882 525	844 040 443
231	Immobilisations corporelles en cour	0	44 006 705	42 550 844	-20 868 921	0	0	65 688 629
232	Immobilisations incorp. en cours	40 437	40 437	2 354	-32 713	0	0	10 078
237	Av. et aptes verses sur immo. Inco	43 660	43 660	2 689	0	0	0	46 349
238	Av. et aptes verses sur immo. Cor.	1 184 273	1 184 273	997 651	0	0	3 528	2 178 396
	Immobilisations en cours	43 621 048	45 275 076	43 553 538	-20 901 634	0	3 528	67 923 453
261	Titres de participations	144 374	144 374	0	0	0	0	144 374
266	Autres formes de participation	1	1	0	0	0	0	1
267	Créances rattachées à des part.	0	0	0	0	0	0	0
272	Titres immobilisés	1 023 254	1 023 254	0	0	0	0	1 023 254
274	Prêts	0	187 236	27 289	0	0	38 977	175 548
275	Dépôts et cautionnements versés	1 125 207 559	1 125 207 559	0	0	0	0	1 125 207 559
	Immobilisations financières	1 126 562 425	1 126 562 425	27 289	0	0	38 977	1 126 550 737
	Actif immobilisé	1 988 028 975	1 990 622 723	56 246 930	0	0	2 960 993	2 043 908 659

a) Immobilisations incorporelles

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles représentent **0,7M€** auxquels s'ajoute une mise en service de 29 k€.

Ainsi à la clôture, la valeur brute des immobilisations incorporelles est de 5,1M€.

b) Immobilisations corporelles

La valeur des immobilisations corporelles augmente de **30 M€** pour un total brut de 843M€ au 31 décembre 2018.

Les acquisitions de l'exercice suivies d'une mise en service sont de **12M€** contre 10,1 M€ en 2017.

Les sorties de l'exercice **2,9 M€** s'expliquent en grande partie par les sorties suite aux inventaires physiques 1,2 M€ de matériels amortis à 97%.

Les mouvements significatifs sont les suivants :

➤ Constructions

Les acquisitions sont de **0,9 M€** dont principalement :

- Le reste des dépenses est lié à des opérations courantes de rénovation et/ou amélioration des bâtiments.

Au cours de l'exercice 2018, l'université a mis en service les opérations suivantes : **16,7 M€** en construction et **4,02 M€** en installations

- IPCB : **7,7 M€**
- Divers travaux de mises aux normes pour environ **3 M€**.
- Les équipements de EASE, Plateforme pédagogique immersive pour l'industrie pharmaceutique, la production de biomédicaments, la cosmétique, la chimie fine et l'industrie agro-alimentaire pour un montant de **3,5 M€**.
- Installations techniques, matériel et outillage :

Les acquisitions d'installations techniques et de matériel s'élève à un montant total de **4,1 M€**. Ce poste est composé d'un grand nombre d'acquisition d'équipements.

➤ Autres immobilisations corporelles :

Les acquisitions de l'exercice sont de **6,8 M€** et concernent l'achat de près de biens ; ceux-ci sont constitués d'ordinateurs, de tablettes et autres appareils bureautique.

c) Immobilisations en cours

Au 31 décembre 2018 les principaux projets en cours sont :

- la construction du CRBS	24,5 M€
- l'extension de l'ISIS	11,5 M€
- la maison du personnel	2,1 M€
et la Manufacture des tabacs	5,5 M€

d) Immobilisations financières

➤ Dépôts et cautionnements versés

L'université s'est vu attribuer la gestion de la dotation non consommable de l'opération Idex à hauteur de 750 M€ porté à l'actif au compte 275 en contrepartie du compte 167 au passif. Les immobilisations financières enregistrent également la DNC attribuée pour le plan Campus pour 375 M€.

Pour rappel, l'Université détient des titres de participation à hauteur de 26% de la SATT CONECTUS pour 2,2 M€. Les amortissements

Les amortissements

	Amortissements cumulés au 31/12/2017	Amortissements cumulés au 01/01/2018	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice	Amortissements cumulés au 31/12/2018	Amortissements neutralisés	Charge Réelle
Immobilisations incorporelles	3 612 177	3 612 177	677 087	38 128	4 251 135	0	677 087
Immobilisations corporelles	257 076 153	257 076 153	40 148 462	2 893 263	294 331 351	32 322 598	7 825 864
Immobilisations financières	178 733	178 733	0	0	178 733	0	0
TOTAL	260 867 063	260 867 063	40 825 549	2 931 391	298 761 220	32 322 598	8 502 951

Les provisions

Situation et mouvements	Au 31/12/2017	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Au 31/12/2018
Provision pour perte de change	0	0	40 146	0
Provision pour litige CERBM	0	0	0	0
Provisions pour risques clinique de la souris IGBMC	0	0	0	0
Provision pour litiges (1511)	0	0	40 146	0
Provisions allocation d'aide au retour à l'emploi (compte 1587)	100 000	9 434	9 434	100 000
Provisions Congés Payés	1 998 867	1 373 532	0	3 372 459
Provision Heures Complémentaire	5 610 704	189 858	0	5 800 562
Provisions Compte Epargne Temps	3 176 023	2 258 902	0	5 434 925
Capital décès	0	13 800	0	13 800
Provision pour risque d'indemnisation d'une étudiante	0	0	0	0
Provision pour risque d'indemnisation de la société CA Leasing & Factoring	52 271	0	52 271	0
Provision pour risque d'indemnisation d'un stagiaire	5 000	0	5 000	0
Provision pour risque d'indemnisation M.Dive	0	0	0	0
Provision pour risque St Sophia Conseil	10 000	0	10 000	0
Provision pour risque d'indemnisation du préjudice subi par un usager	400 000	0	0	400 000
Autres provision pour charges	1 250 538	1 760 529	793 856	1 760 529
Provision pour risque du projet DIME	149 485	0	4 000	145 485
Autres provision pour charges (1588)	12 652 888	5 596 681	865 127	16 927 761
Provisions pour dépréciation de créances (491)	2 072 700	603 627	1 041 874	1 634 453
Provision pour dépréciation des stocks (395)	-1 066 954	144 737	115 229	-1 037 446
Provision pour dépréciation des obligations (5906)	7 786	37 809	7 786	37 809

- Provision ARE

La provision pour aide au retour à l'emploi est maintenue à 100 000 €.

- Provision pour Congés Payés (CP)

La provision pour CP a été calculée à partir du nombre de jours acquis de septembre à décembre (17,17 jours) en ne prenant que le nombre de jours estimé non utilisés à fin décembre (8 jours). Sur ces 8 jours ont été appliqués des coûts moyens journaliers par catégorie de personnels au prorata du nombre d'ETP par catégorie.

Ce calcul a amené à une dotation complémentaire de la provision d'un montant de 373 592€ par rapport au 31/12/17.

- Provision pour Heures Complémentaires (HC)

La provision pour HC a été calculée en appliquant, sur le nombre d'heures saisies dans le logiciel d'heures complémentaires SOSIE et non payées au 31/12/2018, un coût moyen journalier.

Ce calcul a amené à augmenter la provision d'un montant de 189 858 € par rapport au 31/12/17.

- Provision pour Comptes Epargne Temps (CET)

En raison du raccourcissement du calendrier de clôture de l'exercice 2018, une nouvelle méthodologie concernant le CET a été appliquée. Il n'est en effet plus possible d'attendre le 31 janvier 2018, date jusqu'à laquelle les personnels possédant un CET peuvent exercer leur droit d'option, pour procéder au calcul des passifs sociaux relatifs au CET. Ainsi, les nombres de jours reportables, de jours monétisables et de jours dédiés RAFP sont évalués d'après les taux d'évolution observés entre les exercices 2015 et 2016. Par ailleurs, la part de la provision relative aux jours reportables continue d'être traitée en provision. En revanche, à compter de l'exercice 2016, les jours monétisables et les jours dédiés RAFP sont dorénavant traités en charge à payer.

La provision augmente de 2 258 902 € par rapport à 2017 et correspond à la revalorisation des jours reportables au coût moyen actualisé en 2018 par catégorie, à la valorisation au coût moyen 2018 du flux entrant évalué de jours reportables.

- Provision pour risque du projet DIME

Suite à l'admission en non-valeur effectuée au titre du partenaire Warsaw University Krakowskie pour 2 322,77€ et suite à l'ajustement de la créance du partenaire CNRS (montant initial de 91 676,96€ ramené à 90 000€), il a été procédé à une **reprise partielle de la provision** qui a été ramenée à **hauteur de 145 485,49€** au 31 décembre 2018.

(La situation du contrat DIME avait fait apparaître au 31 décembre 2017 un solde de 149 485 € à reverser par les partenaires du projet (des ordres de reversement ont été émis à l'encontre des partenaires ayant trop perçu). Une provision de 149 485 € avait été constituée pour couvrir le risque de non recouvrement du contrat à l'encontre de l'Université de Paris XIII et du CNRS.)

- Provision pour risque Mme K :

Mme K.. est en contentieux avec l'Unistra suite à un dommage corporel subi le 12 mai 2009 lors d'une expérimentation. Le risque évalué à 1 M€ est assumé de façon équivalente entre l'Unistra et le CNRS. L'université a enregistré une provision dans ses comptes à hauteur de 400 k€ en 2016.

Le tribunal des affaires de sécurité sociales du Bas-Rhin a condamné l'université dans un jugement en date du 7 septembre 2016, à verser un premier acompte de 200 k€ à Mme K. Le montant de la provision a été maintenu sur 2018.

- Provision pour dépréciation de créances

La provision restante couvre le risque portant sur le non recouvrement des diverses créances clients et étudiants. La provision constituée en 2017 suite à la fraude FOVI Faux ordre de Virement (458 470€) a été reprise en 2018.

Les créances et les dettes

Créances	Montant net 31/12/2018	Liquidité de l'actif		Dettes	Montant net	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéance à moins d'un an	Echéance à plus d'un an			Echéance à moins d'un an	Echéance à plus d'un an	Echéance à plus de cinq ans
Créances de l'actif immobilisé :	1 126 371 378	0	1 126 371 378	Dettes financières	1 232 160 802	16 767	64 450 837	1 167 693 198
Prêts	178 448	0	178 448	Emprunts et dettes auprès des établisst. de crédit	0	0	0	0
Créances rattachées à des participations	1 125 227 204	0	1 125 227 204	Avances de l'Etat et des collectivités publiques	1 167 693 198	0	0	1 167 693 198
Autres	965 725	0	965 725	Avances et acomptes	64 467 604	16 767	64 450 837	0
Créances de l'actif circulant :	79 791 182	58 536 834	21 254 349	Dettes d'exploitations	39 942 205	39 901 051	41 154	0
Créances Clients et Comptes rattachés	17 546 564	17 098 789	447 775	Dettes fournisseurs et Comptes rattachés	12 770 041	12 770 041	0	0
Personnel et comptes rattachés	6 480	6 480	0	Personnel et compte rattachés	5 108 783	5 108 783	0	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	518	518	0	TVA	81 925	81 925	0	0
TVA	374 053	374 053	0	Groupe associé	0	0	0	0
Etat et autres collectivités	45 952 211	25 272 228	20 679 983	Etat autres impôts et taxes	12 530	12 530	0	0
Matières premières et autres approv.	0	0	0	Dettes fiscales et sociales	1 040 681	1 040 681	0	0
Débiteurs divers	126 590	0	126 590	Autres dettes d'exploitation	81 864	81 864	0	0
Compte transitoires ou d'attentes	15 725 806	15 725 806	0	Compte transitoire ou d'attente	13 172 237	13 172 237	0	0
Groupes et associés	0	0	0	Dettes sur immo. et compte rattachés	5 228 155	5 228 155	0	0
Autres	57 412	57 412	0	Autres dettes	2 445 989	2 404 835	41 154	0
Débiteurs divers avances et acomptes versés	1 548	1 548	0			0		0
Charges constatées d'avance:	244 378	244 378	0	Produits constatés d'avance:	35 867 915	35 867 915	0	0
						0	0	
TOTAL	1 206 406 938	58 781 212	1 147 625 726	TOTAL	1 307 970 923	75 785 734	64 491 991	1 167 693 198

a) Les créances

- Créances de l'actif immobilisé

Les créances de l'actif immobilisé baissent de 12 k€.

Prêts : concerne le compte 274 et retrace en partie les aides consenties au personnel.

- Créances de l'actif circulant

L'actif circulant est de 79,8 M€ dont 58,5 M€ à moins d'un an et 21,3 M€ à plus d'un an. Il se décompose de la façon suivante :

- ✓ Les créances clients de l'exercice sont de **17,5 M€** dont la quasi-totalité est à moins d'un an soit une augmentation de 2,3 M€ par rapport à 2017.

17 099 K€ à moins d'un an (comptes 411 et 418)

Créances contentieuses nettes pour 448 K€ sont à plus d'un an.

Les créances de l'Etat et des autres collectivités atteignent un montant de 45,9 M€ contre 56,5 M€ en 2017. On peut signaler :

- Les subventions d'investissement enregistrées au compte 4411 se montent à **49,6 M€** et celles de fonctionnement enregistrées au compte 4417 augmentent de **7,3 M€** et se montent à **27,1 M€**.
- Les produits à recevoir (comptes 4487) sont de **20,6 M€** (investissement et fonctionnement). Ils sont essentiellement composés des intérêts IDEX pour 6,4 M€ et des intérêts de la dotation campus pour 3,8 M€. Des produits à recevoir pour 2,2 M€ (Heures défiscalisées 0,9 M€, Erasmus 0,3 M€) et des subventions à recevoir pour 8 M€ liées à un grand nombre de clients (ANR, Région, DRAC, etc)
- Les comptes transitoires qui passent à 15,7 M€ en 2018, par rapport à 10,6 M€ en 2017, concernent les droits d'inscription spécifiques différés car les étudiants ont bénéficié d'un échancier de règlement
- Les charges constatées d'avances

Les charges constatées d'avances passent de 294 k€ en 2017 à 244 k€ en 2018.

b) Les dettes

- Dettes financières
- ✓ Les avances de l'État et des collectivités comportent principalement la dotation en capital non consommable de l'IDEX et du Plan Campus pour respectivement 750 M€ et 375 M€, ainsi que 14,4 M€ d'emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, et 16,9 M€ auprès de la Banque Européenne d'Investissement.
- ✓ Après neutralisation de l'émargement les avances et acomptes baissent de 25,6 M€ par rapport à 2017 pour un total au 31/12/2018 de **64,5 M€** qui se déclinent ainsi :
 - Avances plan Campus : 11,7 M€
 - Avances contrats de recherche : 18,4 M€
 - Avances IDEX : 19,8 M€
 - Avances sur subventions sur immobilisations : 11,1 M€
 - Avances autres contrats de recherche : 3,5 M€

- Dettes d'exploitation
 - ✓ Les dettes fournisseurs (hors immobilisation) augmentent de 0,5 M€ pour passer à 12,8 M€ fin 2018. Elles sont constituées de dettes fournisseurs pour 0,5 M€, de factures non parvenues pour 8,9 M€.
 - ✓ Les dettes de personnels comportent les charges à payer pour 4,8 M€.
 - ✓ Le compte transitoire est de 13,2 M€ à fin 2018 (+8,4 M€ par rapport à 2017) et se compose notamment des recettes de l'Opération Campus et des contrats de recherche non émargés

- Dettes sur immobilisations

Les dettes sur immobilisations sont de 5,2M€ fin 2018. Les factures non parvenues sur des travaux en-cours représentent 4,9 M€ et concernent notamment les projets CRBS et IPCB.

- Les produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avances représentent 35,9 M€ et se composent de la façon suivante :

Fondation :	8,9 M€ (reclassement subvention d'investissement 6,3M€ et engagements pluri annuels 2,6 M€)
GIE CERBM :	5,8 M€ (reclassement subvention d'investissement)
Droits spécifiques	9,7 M€
Droits simples	5,1 M€
Convention CIRFC	1,7 M€
Convention Erasmus	0,3 M€
Service Commun de la Documentation	0,7 M€
Convention avec la FUDS	0,4 M€
Divers conventions	0,3 M€
Contrats jeunes chercheurs	0,5 M€
Autres	2,5 M€

La trésorerie

La situation de la trésorerie à la clôture de l'exercice 2018 se présente comme suit :

En €	31/12/2018	31/12/2017
Valeurs mobilière de placement	14 573 185	12 410 459
Dépréciation	-325 794	0
Valeurs nettes des valeurs mobilières	14 247 391	12 410 459
Banque	139 887 009	118 265 258
Disponibilités	4 971	4 220
Opérations de régie	5 754	18 620
Total	154 145 125	130 698 557

L'entité la plus contributive est l'Université de Strasbourg avec 137,5 M€ sur un compte au trésor.

La trésorerie du groupe augmente de 23,5 M€ par rapport à 2017.

Opérations d'inventaire

	Exercice 2018	Exercice 2017
Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	Montant K€	Montant K€
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 712	8 481
Dettes fiscales et sociales	62	48
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 844	3 999
Dettes personnel	5 151	4 812
Autres dettes (yc conventions suivies en ressources affectées)	0	0
TOTAL	18 769	17 340

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant K€	Montant K€
Créances clients et comptes rattachés	7 984	6 809
Organismes sociaux	1	0
Etat	2 088	1 539
Autres (yc conventions suivies en ressources affectées)	10 503	17 198
TOTAL	20 575	25 546

Montant des charges constatées d'avances	Montant K€	Montant K€
Charges d'exploitation	244	295
TOTAL	244	295

Montant des produits constatés d'avances	Montant K€	Montant K€
Produits d'exploitation	0	0
Produits des droits d'inscriptions	21 191	20 965
Produits des contrats	0	0
Produits des subventions d'investissements	14 677	15 841
TOTAL	35 868	36 806

Tableau de variation des capitaux propres (en euros)

en €	Dotations	Primes	Réserves consolidés	Autres	Capitaux propres part du groupe
Situation au 31/12/2014	575 240 562	0	38 725 218	0	613 965 780
Variation des financements	-1 085 477				-1 085 477
Correction à l'ouverture de l'université			-1 363 224		-1 363 224
Recapitalisation de la SATT	211 041		-1 184 184		-973 143
Autres variations			695 347		695 347
Résultat net part du groupe			9 264 083		9 264 083
Situation au 31/12/2015	574 366 126	0	46 137 240	0	620 503 366
Variation des financements	12 677 362				12 677 362
Correction à l'ouverture de l'université			3 103 208		3 103 208
Recapitalisation de la SATT					0
Autres variations			-1 577 074		-1 577 074
Résultat net part du groupe			8 375 003		8 375 003
Situation au 31/12/2016	587 043 488	0	56 038 377	0	643 081 865
Variation des financements	-17 976 022				-17 976 022
Correction à l'ouverture de l'université					0
Recapitalisation de la SATT					0
Autres variations			150 415		150 415
Résultat net part du groupe			4 578 816		4 578 816
Situation au 31/12/2017	569 067 466	0	60 767 608	0	629 835 075
Variation des financements	11 990 054				11 990 054
Intégration Aduéis dans les comptes sociaux UDS			1 172 600		1 172 600
Correction écritures années antérieures comptes UDS			-2 151 892		-2 151 892
Autres variations			-1 730 663		-1 730 663
Résultat net part du groupe			2 497 296		2 497 296
Situation au 31/12/2018	581 057 521	0	60 554 950	0	641 612 470

Tableau de variation des intérêts minoritaires (en euros)

en €	Dotations	Primes	Réserves consolidés	Autres	Total des intérêts minoritaires
Situation au 31/12/2014	4 980 055	0	1 008 630	0	5 988 685
Autres variations	143 543		-143 543		0
Résultat de l'exercice			208 160		208 160
Situation au 31/12/2015	5 123 598	0	1 073 247	0	6 196 845
Autres variations	149 090		-149 086		4
Résultat de l'exercice			182 258		182 258
Situation au 31/12/2016	5 272 688	0	1 106 419	0	6 379 107
Autres variations	411 811		-99 549		312 262
Résultat de l'exercice			110 290		110 290
Situation au 31/12/2017	5 535 409	0	1 083 988	0	6 619 397
Autres variations	133 207		-110 290		22 917
Résultat de l'exercice			-326 650		-326 650
Situation au 31/12/2018	5 668 616	0	647 048	0	6 315 664

IX. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT
Résultat d'exploitation

Produits d'exploitations en K€	2018	2017	Variation
Droits Universitaires	26 644	25 250	1 394
Prestations de recherche	3 992	7 346	-3 354
Prestations et travaux informatiques	6	6	0
Prestations de formation continue	9 461	9 346	115
Autres prestations	9 067	9 118	-52
Production vendue	49 170	51 067	-1 897
Production stockée et immobilisée	50	-167	217
Reprises sur provisions	1 677	1 565	112
Etat	368 836	354 796	14 040
Collectivités	10 530	6 958	3 572
Taxe d'apprentissage	1 139	1 042	97
Autres	14 362	18 970	-4 607
Subventions d'exploitation	394 867	381 766	13 102
Autres produits	18 516	13 612	4 904
Total produits d'exploitation	464 280	447 842	16 438

La production vendue baisse du fait des prestations de recherche (- 3,3 M€) malgré une augmentation des droits d'inscription (+ 1,4 M€)
 Les subventions d'exploitation augmentent de 13,1 M€.

Charges d'exploitation en K€	2 018	2 017	Variation
Achats de marchandises et MP	104	733	-629
Entretiens et réparations	7 777	7 785	-9
Charges locatives	3 227	4 096	-869
Déplacements, missions et receptions	9 649	9 305	344
Frais postaux et télécommunication	1 130	1 111	19
Achats d'approvisionnements non stockés	18 477	18 908	-431
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	2 201	3 120	-919
Publicité...	3 131	2 694	437
Autes	17 095	15 559	1 536
Autres achats et charges externes	62 687	62 578	109
Impôts et taxes	6 036	415	5 620
Salaires	216 851	211 795	5 056
Charges Sociales	141 516	140 515	1 001
Salaires et charges sociales	358 367	352 310	6 057
Dotations aux amortissements sur immobilisation	8 493	6 460	2 033
Dotations aux provisions pour risques et charges	1 934	2 714	-780
Autres charges d'exploitations	23 353	17 132	6 221
Total Charges d'exploitations	460 974	442 343	18 631

La masse salariale représente environ 78 % des dépenses du groupe.

Résultat financier

Produits et charges financières en K€	2 018	2 017	Variation
Revenus de valeurs mobilières	137	134	3
Gain de change	45	53	-8
Produits nets de cession de VMP	10	147	-137
Autres	43	101	-57
Produits financiers	237	435	-198
Charges Financières	702	239	463
Résultat financier	-466	196	-661

Résultat Exceptionnel

La nouvelle instruction comptable commune M9 ne comporte plus de charges et produits exceptionnels.

X. X. EFFECTIFS PERSONNELS

Type de population	Unistra	Fondation université de Strasbourg	GIE CERBM	SATT	TOTAL 31/12/2018
Enseignants	2 812				2 812
Non enseignants	2 616	7	368	37	2 660
TOTAL	5 428	7	368	37	5 472

XI. X. INFORMATIONS SUR LES LITIGES ET CONTENTIEUX

L'université est engagée dans différents litiges et contentieux de nature commerciale, fiscale et sociale. Dès lors que l'établissement considère avoir à supporter une sortie de ressources, une provision est constituée. (Cf. tableau détaillé des provisions § VI. 3).

Le principal litige au contentieux pour lequel l'université quoique défendeur considère le risque faible, est un contentieux de nature fiscale portant sur la Taxe sur les Installations Nucléaires de BASE (INB). L'université a reçu plusieurs avis de paiement de taxe sur les INB sur la période 2000 à 2012 qu'elle conteste. Elle a engagé une demande de remise gracieuse pour la totalité des sommes notifiées qui n'a pas été acceptée par l'Agence de Sureté Nucléaire. Un recours devant le Tribunal administratif a été déposé en octobre 2016.

XII. XI. EVENEMENTS POST-CLOTURE

Il n'y a eu aucun élément post-clôture à l'exercice 2018

XIII. XII. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Néant.